

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 60 (1980)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les relations franco-helvétiques  
**Autor:** Salvi, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887104>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**LES RELATIONS  
FRANCO-  
HELVÉTIQUES**

Après le conflit quelque peu passionné qui avait pris naissance entre nos deux pays, à propos de l'action de deux douaniers français en territoire helvétique, en mars de cette année, les relations franco-suissees sont revenues au beau fixe.

Lors du voyage officiel de notre Ministre des Affaires Étrangères, à Berne, en septembre dernier, cette affaire ne fut évoquée qu'au passage au cours des entretiens qui eurent lieu entre M. Jean François-Poncet et M. Aubert, chef de la Diplomatie Helvétique.

Éloigné de son contexte passionnel, le cas se trouve « ramené à ses justes proportions », comme devait l'indiquer l'actuel titulaire du Quai d'Orsay, et peut être considéré comme classé.

La visite de M. Jean François-Poncet à Berne répondait à celle faite en 1979 à Paris par M. Aubert et s'inscrivait dans le cadre des rencontres annuelles des responsables de la diplomatie de nos deux pays, telles qu'elles avaient été proposées et amorcées, lors de la visite en Suisse de M. Sauvagnargues en 1976.

Les relations franco-suissees dépassent depuis longtemps le cadre aimable du bon voisinage pour deux raisons essentielles :

La première tient au fait que la Confédération constitue pour la France un partenaire économique important. C'est avec la Suisse que la France réalise son plus fort excédent commercial. Par ailleurs depuis quelques années, il a été constaté une reprise très sensiblement croissante des emprunts réalisés auprès des banques suissees, tant par les entreprises que par



les collectivités publiques, et cela en raison des faibles taux d'intérêt pratiqués par le marché financier helvétique comparés aux taux offerts par le marché français.

La seconde raison découle du rôle important que joue la Confédération au plan diplomatique dans le contexte difficile que connaît à l'heure actuelle le monde occidental.

Traditionnel, ce rôle de « puissance protectrice », avec les conflits du Proche-Orient, une situation critique dans certains secteurs névralgiques du Continent africain, les difficultés présentes que connaissent plusieurs démocraties avec quelques pays d'Amérique du Sud, tend à s'élargir et à prendre plus d'ampleur.

Il ne peut maintenir son efficacité que dans le cadre de la neutralité permanente et sans faille de la Confédération. Cela impose, par voie de conséquence, à la politique étrangère du pays des réserves et des restrictions qui n'apparaissent pas toujours comme évidentes, mais qui n'en deviennent pas moins nécessaires. Qui pourrait s'en plaindre, même s'il peut le regretter parfois, quand on connaît les services éminents que peut rendre la diplomatie helvétique lorsqu'elle se trouve conduite à représenter les intérêts de telle ou telle puissance, dont les relations se trouvent suspendues ou rompues avec telle ou telle autre.

Il n'en reste pas moins vrai que les responsables successifs de la diplomatie suisse, y compris son actuel titulaire M. Aubert, ont cherché à faire quelque peu sortir son activité des sentiers traditionnels, dans un esprit de renouveau qui n'est pas forcément incompatible avec les obligations ou les contraintes découlant d'une stricte neutralité.

Dans ce sens, les relations de nos deux pays, sur les principaux problèmes de politique internationale tels que la détérioration des relations Est-Ouest, la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération, le désarmement et le dialogue Nord-Sud, se sont

resserrées et approfondies. Elles méritent d'être poursuivies, dans le cadre d'une périodicité régulière et rapprochée, même si les opinions définies respectivement par l'un et l'autre pays ne sont pas forcément convergentes.

J'ai eu le plaisir et la responsabilité de conduire, en septembre dernier, une délégation sénatoriale en visite officielle en Suisse. Je voudrais dire ici combien nous avons été sensibles à la qualité et à la chaleur de l'accueil qui nous a été réservé, tant par les autorités cantonales que fédérales. Reçus par M. Georges-André Chevallaz, Président de la Confédération, nous avons pu évoquer devant lui la nécessité de l'approfondissement des relations de nos deux pays dans le contexte international actuel.

Au cours de notre visite au Parlement fédéral et des entretiens politiques et économiques que nous avons eus avec nos collègues parlementaires suisses, nous avons abordé avec nos interlocuteurs l'éventualité de l'entrée de la Confédération helvétique à l'O.N.U. C'est un sujet difficile qui partage l'opinion helvétique, tant au plan de ses citoyens que de ses responsables politiques.

Nous pensons pour notre part que c'est aussi un sujet délicat, en raison précisément du rôle diplomatique important que peut établir la Suisse sur les bases de la situation présente de réserve et de neutralité et qui dépasse singulièrement son poids économique et proprement politique dans le concert des nations.

La décision lui appartient en propre, bien entendu, mais elle ne peut laisser indifférents ses amis ; les français notamment, voisins immédiats, proches de la Suisse par la pensée politique et par la tradition démocratique et qui ont appris à connaître l'incalculable valeur de l'action diplomatique et humanitaire helvétique, plus spécialement au cours des deux derniers conflits mondiaux, accueilleront avec un intérêt particulier la réponse que le Parlement fédéral et le peuple suisse apporteront à la question qui leur est posée.